



SE-UNSA Académie de REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 ac-reims@se-uns-a.org
<http://sections.se-uns-a.org/reims/>



SE-UNSA REIMS – Spécial Voie Pro du 7 février 2012

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

- 1/ Sauvons l'Enseignement Professionnel Public : Signez la pétition !**
- 2/ GRETA : l'UNSA-Education dans l'action le 9 février**
- 3/ Réforme de la voie pro : l'addition est lourde**
- 4/ Pratique professionnelle : Quand un PLP et une PE vous invitent dans une SEGPA...**

1/ Sauvons l'Enseignement Professionnel Public : Signez la pétition !

La publication par l'Association des Régions de France d'un document intitulé « Acte 3 de la décentralisation » abordant dans son propos l'enseignement professionnel public, laissait augurer un sombre avenir pour ce dernier.

Le SE-Unsa ainsi que douze autres organisations syndicales ont donc rencontré pour éclaircissements, l'ARF, en la personne de son vice président François Bonneau, par ailleurs président de la région Centre.

Cette entrevue a permis de constater que l'ARF s'oppose à toute éventualité de transfert vers les Régions des personnels enseignants et d'éducation de la voie professionnelle.

Monsieur Bonneau a également condamné les suppressions massives d'emplois. Pour l'ARF, l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire doit rester le cœur de la voie professionnelle.

Il a fustigé la proposition du président de la république de l'instauration d'une dernière année en apprentissage pour les sections de CAP et de baccalauréat professionnel.

Des interrogations demeurent et toutes les ambiguïtés ne sont pas levées en ce qui concerne l'élaboration de la carte des formations. L'ARF revendique un plus grand rôle des Régions dans ce domaine. Elle considère qu'aujourd'hui leur voix est insuffisamment prise en compte face au recteur. Il est donc assez difficile, concernant les formations sous statut scolaire, de voir jusqu'où les Régions souhaitent avoir l'initiative. Ce qui n'est pas sans conséquences pour les personnels.

C'est donc à l'aune des positions adoptées et des décisions effectives qui seront prises par les diverses Régions, que se mesurera la défense réelle de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

D'ores et déjà, le SE-Unsa, avec l'intersyndicale, appelle tous les personnels à signer la pétition nationale exigeant le maintien d'un enseignement professionnel public sous statut scolaire.

➤ <http://pourenseignementprofessionnelpublic.org/index.php>

2/ Gréta : l'UNSA-Education dans l'action le 9 février



L'acharnement à vouloir transformer les Gréta en GIP remet en cause la présence de l'Education nationale sur le marché concurrentiel de la formation continue.

Face à l'attaque sans précédent dont sont victimes les Gréta, une intersyndicale (dont l'Unsa-Education est membre) a décidé d'une journée de mobilisation le 9 février, partout en France.

Le SE-Unsa vous propose une publication spécifique pour vous expliquer les détails de cette transformation de Gréta en GIP et toutes les implications concrètes pour les personnels. Gréta : dans l'action le 9 février

Dans l'Académie de Reims, une délégation intersyndicale (Unsa-Education, CGT, FSU et Sgen CFDT) sera reçue par le Recteur le jeudi 9 février à 11h30 au Rectorat.

➤ Télécharger notre brochure ici : <http://www.se-uns-a.org/spip.php?article4225>

3/ Réforme de la voie pro : l'addition est lourde

La réforme structurelle arrive à son terme. Comme nous l'avions estimé, le bac pro en 3 ans et la suppression des BEP font des ravages. La dernière cohorte de bac pro issue des BEP disparaît en 2012 et, avec elle, 39 000 élèves !

Nous avons interrogé, Christian Basset, secrétaire académique de Bordeaux du SE-Unsa.

Quelles sont les évolutions de la carte des formations sur ton académie ?

L'évolution de la carte des formations prend en compte la fin du cursus BEP/bac pro 2 ans qui provoque la perte de 87 divisions et près de 2000 élèves. Mais le rectorat va même au-delà puisqu'au total ce sont 93 divisions qui seront supprimées correspondant à 2500 places. L'administration anticipe sur d'éventuelles sorties d'élèves entre deux niveaux pour diminuer les capacités d'accueil de structures existantes. Un seul BTS sera créé alors que plusieurs demandes ont été formulées par les établissements.

Quelles conséquences en termes d'offre de formation et de postes ?

L'offre de formation au niveau CAP, déjà insuffisante, régresse encore. L'utilisation d'une partie des moyens récupérés par la généralisation du bac pro 3 ans aurait pu permettre de créer de nouvelles structures dans des spécialités porteuses d'emplois. Au lieu de cela, l'enseignement professionnel public qui devrait être l'un des leviers de lutte contre le chômage des jeunes servira de variable d'ajustement budgétaire.

Ce sont plus de 160 ETP qui pourraient être supprimés. Une aubaine pour un Recteur qui enregistre une amputation de 230 postes de son enveloppe d'emplois d'enseignants du second degré. Une trentaine de collègues titulaires pourraient se trouver en « mesures de carte scolaire » difficiles à solutionner, et un nombre important de contractuels risquent tout simplement de perdre leur travail.

Quelle est l'action du SE-Unsa ?

Le SE-Unsa a pris toute sa part dans l'intersyndicale académique qui a initié plusieurs actions (rassemblements et audiences). Parallèlement et très tôt, le syndicat a organisé l'échange d'informations entre, d'une part les sections départementales et la section académique et d'autre part les correspondants d'établissement, ce qui nous a permis de soutenir les collègues sur le terrain et d'intervenir le plus efficacement possible dans les instances : groupe de travail et CTA. À ce jour, encore quelques établissements poursuivent le combat avec le soutien du SE-Unsa.

Avis du SE-Unsa

Dès le début, le SE-Unsa a dénoncé cette réforme qui portait en germe des suppressions de postes massives, une réduction de l'offre de formation de proximité et des parcours inadaptés aux jeunes les plus fragiles.

L'aménagement des territoires est mis à mal et les formations sous statut scolaire constamment remises en cause par une campagne forcenée et dogmatique en faveur de l'apprentissage. La politique gouvernementale en matière de formation professionnelle peut se résumer en : économies budgétaires, apprentissage.

Face à cette volonté délibérée d'affaiblir durablement le Service public d'enseignement professionnel, l'action collective est indispensable. Le SE-Unsa est à vos côtés pour défendre le métier et les structures.

4/ Pratique professionnelle : Quand un PLP et une PE vous invitent dans une SEGPA...

Un très beau résultat pour la SEGPA de Sézanne, avec le projet de la mini-entreprise l'an dernier.

Avec « Entreprendre pour Apprendre », deux classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA ont créé leur mini-entreprise et réalisé un projet appelé « Compost Home » : ils ont fabriqué 35 mini-composteurs de cuisine, avec l'aide de leur professeurs : Nathalie REMY, PE et Professeur Principal de la classe de 3^{ème} et Patrice BARTHELEMY, PLP en Génie Industriel Bois.

Deux visites avaient été programmées : la Compostière de l'Aube à Bouilly et Tri-Chazel à Pont St Marie.

Finalement, leur travail intense et soutenu tout au long de l'année a été couronné par le 1er prix régional du développement durable et le 2^{ème} prix régional des collèges.

Le 16 novembre dernier, ces deux enseignants sont allés à l'Assemblée Générale « d'entreprendre pour Apprendre » afin de reconduire cette année un projet du même genre. Une sortie pédagogique au Lac du Der a déjà été effectuée.

Ce projet vous sera présenté lors de la journée portes ouvertes

le samedi 18 février 2012 de 9h00 à 12h00 à Sézanne.

Vous êtes cordialement invités à venir rencontrer les enseignants et leurs élèves.

Avec des élèves de SEGPA, méritants mais souvent en difficultés, on ne peut que se réjouir d'un tel investissement de leur part et d'un tel succès. Nous leur souhaitons la même réussite cette année.

Nathalie REMY, Professeure des écoles et Patrice BARTHELEMY, P.L.P.

Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Michel DOUSSOT et Pascal DELAUNAY, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, responsables Enseignants non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims>